

Politique sur le niveau de silence attendu

Aux fins de la présente politique, les mots suivants signifient :

« bruit d'ambiance » : ensemble de bruits habituels de diverses provenances en un lieu et une période donnée.

«bruits de comportements» : correspondent aux bruits inutiles, provoqués, directement ou non, par des comportements désinvoltes.

«bruit perturbateur» : un bruit repérable distinctement du bruit d'ambiance avec comme conséquence un problème d'écoute et de communication.

« silence modéré» : lieu d'animation (zone libre) entre le personnel et les usagers et les usagers entre eux et aussi lieu de sociabilité et de détente. Aires d'apprentissages informels où les conversations à voix modérée sont tolérées.

« silence relatif » : zone de semi-silence (zone calme) où les échanges à voix très basse sont permis tout en assurant un bien-être et un calme pour la lecture et le travail intellectuel.

« silence absolu » : on se trouve en un lieu où le bruit est réduit à son strict minimum (zone quiétude). Ambiance très silencieuse et feutrée permettant la concentration.

1.0 Introduction

Le Carrefour de l'apprentissage fait partie intégrante de la vie étudiante et professorale de l'Université de Moncton, campus de Shippagan. Pour favoriser la vitalité et la croissance de cet espace devant contribuer de manière décisive à l'enrichissement de l'enseignement, notamment par l'offre de services favorisant l'intégration à la vie universitaire, la persistance aux études et l'acquisition de réflexes de réussite, la politique doit reconnaître, d'une part, le contexte social dans lequel le Carrefour évolue et, d'autre part, le besoin de respecter les règles élémentaires d'un milieu créé pour apprendre.

Le « bruit d'ambiance » n'est pas visé. Ce sont ces bruits habituels de diverses provenances en dehors de tout bruit perturbateur. Les «bruits de comportement» entrent dans la catégorie d'un « bruit perturbateur ».

2.0 Politique sur le niveau de silence attendu

2.1 Objectifs

La présente politique a pour objet de créer un environnement permettant le développement et l'épanouissement de « l'expérience d'apprendre » qui est au cœur de la mission universitaire et de celle du Carrefour de l'apprentissage.

- Renforcer les communications efficaces avec la communauté universitaire en la renseignant.
- Éduquer les utilisateurs sur le modèle développé pour favoriser le travail d'équipe et l'esprit collaboratif dans le respect voué à un lieu d'apprentissage.
- Faire évoluer les comportements.
- Établir les moyens et systèmes de contrôle du bruit.
- Prévoir les modalités sur les mesures correctives.
- Décrire les responsabilités des utilisateurs et des gestionnaires du Carrefour en ce qui a trait au respect de la politique.

2.2 Énoncé de politique

Les moyens retenus pour diminuer le bruit privilégient deux approches en matière d'atténuation des nuisances sonores : une approche de planification intégrée, qui consiste à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les gênes causés par le bruit d'ambiance, et une approche corrective qui vise à éliminer les bruits de comportement.

Approche de planification intégrée

Au Carrefour de l'apprentissage, la coexistence des différentes utilisations est encouragée et la diversité des usagers est privilégiée. Le Carrefour compte des zones publiques, des zones collaboratives, des zones informationnelles, et des zones d'apprentissage. Ces espaces sont clairement identifiés et zonés (voir figure 1) en fonction du niveau de silence attendu à mesure qu'on progresse dans le Carrefour

b) Zones collaboratives

Les zones collaboratives du Carrefour permettent aux usagers de compléter des travaux ou d'étudier tout en pouvant échanger entre eux. Les zones collaboratives comprennent deux salles de travail en équipe fermées. À l'intérieur des aires ouvertes du Carrefour des espaces de travail collaboratif permettent aux usagers de travailler et d'étudier ensemble dans un style plus informel que les salles de travail cloisonnées.

Le silence relatif est requis (zone calme). Des systèmes coupe-son et des rayonnages thématiques permettent d'amoindrir le son ambiant en servant de cloison entre les aires de travail collaboratives.

c) Zones informationnelles

Les zones informationnelles ont pour fonction l'échange et la manipulation d'information. Un kiosque d'information et de prêt situé à l'entrée du Carrefour englobe les aires de travail pour le personnel.

Le silence relatif est requis (zone calme). Le rayonnage thématique dispersé dans le Carrefour sert de cloison entre les aires de travail collaboratives.

d) Zones d'apprentissage

Les zones d'apprentissage du Carrefour favorisent le développement d'interactions prolongées entre les apprenants et les personnes-ressources. Deux salles de formation multifonctionnelles permettent de recevoir jusqu'à 15 personnes (ou plus) pour des formations. Lorsque les salles ne sont pas utilisées pour des formations, elles peuvent être réservées. Les centres de soutien à l'apprentissage adjacents aux salles de formation accueillent des tuteurs et des moniteurs qui offrent de la formation et de l'animation. C'est aussi un endroit pour le travail individuel et collaboratif.

Le silence relatif est requis (zone calme) en certains endroits identifiés alors que le silence absolu est requis (zone quiétude) dans les zones d'apprentissage qui se trouvent complètement à l'arrière du Carrefour. On y trouve les espaces de travail avec des diviseurs pour aider à la concentration ainsi qu'une salle d'étude individuelle silencieuse.

Parmi les autres mesures d'atténuation du bruit planifiées, on prévoit également :

- Écouteurs ou bouchons à oreilles
- Absorbants phoniques :
 - les tapis, les livres, les rideaux, les rayonnages absorbants, les cloisons acoustiques (aux murs), les cloisons (rayonnages bas) à hauteur de table
- Campagnes d'affichage
- Séances de sensibilisation auprès de l'Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Approche corrective

Cette approche vise à corriger les principaux problèmes de nuisances sonores rapportés aux membres du Comité de gestion du Carrefour de l'apprentissage et au personnel du Carrefour. Dans les zones où le niveau de bruit est élevé, des mesures correctives seront étudiées afin d'en atténuer les effets. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes telles que l'installation d'écrans antibruit (panneaux amovibles), de végétation, d'un revêtement de sol, etc.

2.3 Résultats attendus

La consolidation d'un lieu d'apprentissage positif et productif. Cette politique vise à faire en sorte que le Carrefour soit reconnu comme l'endroit le plus sympathique et convivial de l'UMCS, ou de la ville.

2.4 Gestion de la politique

La politique est gérée par le Comité de gestion du Carrefour de l'apprentissage.

Quiconque ne respecte pas la politique est passible :

1^o pour un premier manquement, d'un avertissement verbal d'un des membres du Comité de gestion du Carrefour de l'apprentissage ou d'un membre du personnel du Carrefour. Cet avertissement doit être documenté et consigné par écrit pour référence;

2^o pour un autre écart, d'un avertissement écrit d'un des membres du Comité de gestion du Carrefour de l'apprentissage;

3^o pour tout écart additionnel, d'une convocation par le comité de gestion du Carrefour de l'apprentissage.

Mise à jour : 25 mars 2013